



CHU Amiens Picardie

IFMEM Bâtiment. SimUSanté
80054 AMIENS Cedex

Tél. : 03 22 08 87 10

Courriels :

Présidente : jamault.beatrice@chu-amiens.fr

Secrétaire Général : bruno.boyenval@ac-lille.fr

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

MODALITES DE SCRUTIN :

Article 15 : Modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur celle du dixième au moins des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins 30 jours à l'avance.

L'assemblée doit se composer de la moitié au moins des centres adhérents. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle ; elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Afin de simplifier l'organisation de ce scrutin, je vous propose d'utiliser un des deux bulletins ci-joints, de le mettre sous enveloppe cachetée en précisant le nom du centre de formation ainsi que le nom du votant.

Cette enveloppe est à glisser dans une autre enveloppe et à me retourner avant le 26 mars 2018

À :

Bruno BOYENVAL Lycée Valentine LABBE 41 rue Paul Doumer 59110 LA MADELEINE

Chaque centre de formation possède 1 voix

Le dépouillement des enveloppes aura lieu le 29 ou 30 mars 2018 à PARIS lors de l'assemblée générale.

La communication des résultats aura lieu immédiatement.

